L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI MATIN, 12 AOUT.

ADRESSE
DU
Comité Central d'Etat
AU
PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'Etat croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les votants conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais les ont animées d'un esprit de justice rétributive envers ceux qui ont fait métier et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonimes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut et New-York a déclaré par une victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être mais qu'il est renversé.

Bien que notre intention ne soit pas de nous appesantir sur les sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les symptômes indubitables de mécontentement manifestés dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour le peuple des Etats-Unis, centralisation est synonyme de despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès ont, à juste titre, alarmé le pays tout entier. Sans aucun respect pour les droits des gouvernés, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été niée, la voix de majorités écrasantes a été dédaignée; et, comme pour mettre le comble à tous ces actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national est devenu une profession honorable; les impôts ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionnage adopté pour la perception; des monopoles écrasants ont été créés pour opprimer le travail; et, sous le fallacieux prétexte de "cadeaux", les emplois du gouvernement national sont vendus au plus offrant, ou distribués conformément à un système éhonté de népotisme.

Ces vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations d'autres Etats à comprendre les dangers qui menacent de les engloutir, pourrait-on dire que le peuple de la Louisiane est moins sensible aux abus qui ont surgi dans son gouvernement d'Etat pendant les trois longues années du joug radical, abus qui, s'ils continuent, menacent de chasser le travail et le capital de l'Etat et de semer la ruine dans chaque foyer?

On ne contestera pas que notre dernière Législature ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé aux pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un piédestal à chaque crime qu'elle aurait dû condamner. L'ignorance, l'effronterie et le vice étaient les qualités requises pour occuper un siége sur les bancs radicaux de cette assemblée, et quand le trésor était vide, le peuple pillé et les actes législatifs vendus au plus offrant pour des greenbacks, ces membres faisaient simplement honneur à la trinité à laquelle ils devaient leur existence officielle.

L'espace réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les détails de tous les actes infâmes passés par la Législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique, sous le contrôle radical, est montée de douze à dix-huit millions de dollars; les taxes se sont élevées jusqu'à 5 1/2 pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation; on a accordé à des individus et à des corporations des priviléges extraordinaires et exclusifs en contradiction avec la liberté du travail et du capital; d'énormes sommes ont été accordées aux dépens d'un peuple en pénurie à des particuliers pour des services triviaux ou inutiles, et des places inutiles ou oppressives ont été créées pour des vagabonds du parti qui n'ont aucun autre moyen d'existence que de toutes les industries honnêtes.

Dans l'espoir de se perpétuer au pouvoir, la Législature a passé les lois d'enregistrement, d'élection et de milices, lois qui ont reçu la sanction de l'Exécutif, et qui peut-être les mesures les plus odieuses et les plus oppressives qui aient jamais souillé les archives d'un Etat. Dans sa folie et sa perversité, la Législature a passé des lois pour mettre en vigueur l'égalité sociale, non seulement des différentes races d'hommes, mais des mauvais avec ceux qui sont purs et justes. Dans sa folie elle a passé des lois pour réorganiser notre système, autrefois splendide, d'éducation publique, et sans autre motif, on le suppose, que de dégrader les blancs de l'Etat et de créer un abîme entre eux et la population de couleur; toutes ces mesures adoptées sous prétexte de régler le commerce, l'éducation et les amusements du peuple, ont réellement pour but de faciliter les voies à la miscégénation. La législation de 1868, de 1869 et de 1870 peut être condensée et résumée en trois mots: IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION.

Et qu'on ne dise pas que ces conclusions sont le jugement des ennemis du radicalisme; nous nous proposons de convaincre ce parti de toutes les sérieuses accusations avec des termes choisis émanant de ses propres champions et partisans. Il n'y a pas d'esprit plus brillant dans les rangs de ce parti dans l'Etat que M. Thomas J. Durant, et comme il est plus que ses amis politiques, son témoignage est d'autant plus concluant en faveur de la vérité de ce que nous avons dit. Dans sa lettre datée du 22 juin 1870, et adressée à M. J. S. Soudé, en parlant des chefs radicaux dans cet État, il dit :

"Il faut qu'il y ait séparation absolue entre les hommes malhonnêtes et incapables qui ont gouverné depuis 1867."

C'est là un langage énergique, cependant il est surpassé en sévérité par une adresse républicaine qui vient d'être lancée sous l'endos du comité central d'Etat républicain. Cette adresse dit:

"Citoyens et républicains! Après une expérience de deux années, sous la direction d'un *lot de politiciens les plus malhonnêtes, les plus corrompus qui aient jamais déshonoré l'histoire politique d'aucun des États de cette glorieuse Union*, vous êtes maintenant appelés à arracher l'État des mains d'aventuriers politiques *qui l'ont amené à la banqueroute*."

C'est par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti républicain, et cependant, au moment même où ils constatent l'infamie de leur propre parti, ils sollicitent une continuation de l'appui du peuple, sous prétexte qu'il mettra en avant dans l'avenir des honnêtes gens. Si le salut du parti dépend de cette épreuve, il partagera inévitablement le sort des villes et des plaines, et son requiem sera chanté en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le nôtre, c'est celui de tous les hommes honnêtes endossé par M. Durant lui-même, qui comprend combien il vaut mieux pour son ignoble parti d'être battu que de survivre sous la direction "d'aventuriers politiques corrompus" tels que ceux qui affligent actuellement notre État bien aimé.

Les conséquences pernicieuses des actes du parti radical dans tout l'Etat ont été cruellement senties par toutes les classes, par les gens de couleur, natifs et étrangers, tous ont été pillés, déçus, opprimés, et restreints dans la jouissance des droits garantis par toutes les lois humaines et divines. En conséquence, afin de délivrer notre Etat, et de nous affranchir du joug d'hommes incapables et corrompus il faut s'unir comme un seul homme, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, et les chasser des places et du pouvoir; pour mettre dans les emplois publics des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme des noirs sont identiques dans cette lutte. Tous les droits et tous les priviléges dont ils jouissent en vertu de la Constitution sont assurés, et le devoir de chaque citoyen est de veiller à ce qu'ils soient maintenus. Le parti démocrate a toujours soutenu et défendu la Constitution du pays, et, aussi bien comme dans le passé, il protégera et défendra chaque citoyen dans le plein et complet exercice de tous les droits garantis par ce pacte. A la dernière élection de New York, si triomphante pour la démocratie, la seule accusation portée contre le parti a été qu'il favorisait les gens de couleur dans leurs priviléges constitutionnels. La population de couleur de cet Etat peut donc être assurée que la démocratie continuera à soutenir les principes qui l'ont si longtemps distinguée.

Comme la plus grande partie de nos maux est imputable à la dernière législature et au pouvoir du peuple de remédier à une grande partie des abus par l'élection d'hommes sincères et éprouvés à la nouvelle législature dont les membres doivent être choisis en novembre prochain. De cette façon nous pourvons encore sauver l'Etat d'une plus ample ruine politique et financière. A cette fin que les électeurs démocrates et conservateurs nomment leurs meilleurs citoyens comme candidats à la Législature, et qu'ils emploient tous les moyens légitimes pour assurer leur élection.

Outre la Législature, il y a à élire un auditeur et un Trésorier d'Etat.

Notre plateforme se résume dans les mots: économie et réforme. Nous voulons débarrasser l'Etat de son énorme dette, diminuer les taxes, faire renaître la confiance; faire renaître la confiance, ramener l'accord du capital et du travail, entre l'homme de couleur et du planteur, entre le planteur et le négociant; encourager l'immigration et développer les ressources agricoles de la Louisiane. A cette fin, nous demandons la coopération de tous les bons citoyens, quelque nom qu'ils s'associent. Nous pouvons obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des fruits amers qui le condamnent; ses jours sont comptés dans notre Etat! Un parti qui plaide publiquement la cause de la corruption, qui cherche à remettre au pouvoir des hommes qui se sont couverts d'une infamie ineffaçable; un parti dont le mot d'ordre a été la fraude, la dissimulation et de fausses promesses, pour qui l'honnêteté est un sujet de ridicule, qui proclame la légalité, à pour but la spoliation et l'oppression, — ne saurait de présenter devant les votants louisianais et demander leur appui.

Nous engageons instamment le peuple de tout l'Etat à s'organiser sans retard. Les comités des diverses paroisses sont priés de convoquer leurs clubs, élire des délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces derniers au secrétaire du Comité Central d'Etat.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse du parti démocrate du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de choisir les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Et des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents, et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat

THOMAS STEEL, secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.
Avis Mensuel—Août 1870.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

B	L
Barjot (le Docteur),	Lanjaumère Rhetore,
Bertrand Chs Victor,	Leblond Adolphe,
Bonneville,	M
Bourrier Jn-Baptiste,	Martin Nicolas,
Breaux (les époux),	Martin Amédée,
Brunet Antoine,	Munsch Georges,
C	Martin Jean,
Chenez Nicolas et Jean (les frères),	O
Chabat Jean Marie,	Olivary (Mme) née Martinchung,
D	P
Dupont Paul et Bernard (les frères),	Picot Nicolas,
Dubut-Perron Jn-Bte,	S
Doucé Pierre,	Souparis Pierre,
Dangeau Luc,	Sceux Gaudens,
Duau N Z,	Simonin Louis,
Delmotte Jules,	Suau Auguste,
E	Sarrel Norbert,
Eberhardt Nicolas,	T
H	Thiebaut Christian,
Hau Pierre (les frères),	V
J	Vinsonneau (les frères),
Jeanin Antoinette Mlle,	Verges Hector,
L	Veutzinger Antoine,
Lacome Ed. Lucien,	Y
	Ydoux Louis.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er août

Liste des Lettres Françaises et Espagnoles restant au bureau de la Poste le 6 août 1870.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A. M., ET DE 6 A 7 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Abadieu Bernard	A
Arnault L D Mme	Anglade Elizabeth Mme
Adode Charles	Abelard J Mme
Aubert Félix	Alfonso y Avila Juan
	Aubry Léon
Barreau L F	B
Barder Alejandro	Barras Antoine
Béchemon A B	Blanc Henry
Bernard Marie Mlle	Blanche Paul Mme
Bigneu Emélie	Bernard G
Baugniers Claude	Bordelon Clara Mme
Bonnafe F	Bozant Emile
Bency M	Bogair Félix Mme
Busse M	Burel Jos Mme
	C
Carreras Pedro	Clafon & Co
Carreras José	Capel A P
Casal Jean	Chaisaing Fanny Mme
Casaut Marie Mlle	Castaing Ernest
Commagère Ernest	Combonzon A
Cottrelle Louis F	Comaux J J
Choisy Charles	Commagere A
	D
Daquin L A	D'Avy François J
Dardes J	Dalon Justin G
Dauray T F	Devereux Sg P
Desbarde F	De Paul Vincent
Devron A Mme	Desllx C & V Miles
Domalyion A C	Dehousse Justin
Delgrabo y D Jose	De Grivier Miguel
Dorenut D	De Gryalva C F
Delaunie Théophile	Dearmas Mme
Dartiguez Elina	Duque Michel
Dumand Albert	Durot Amand
Dumas Alexandre	Dumas Jules
Dubreuil Mme Vve	Dubreuille Onézime
Dubuisson Fr	Dufour Louis
	E
Elery Elvide	Esteves Francis
Elsen F Mme	Espinache Jose
Estopinal Victor	
	F
Flausse Louis	Fages Louis
Filquet Em Mme	Farzi James
Fabian V	Fernandez y Alvarez Jose
Ferrer & Ferrer Jos	
Ferrand Claire Mme	Friot Fons
Faillett Arthur	Fortier Chs E
Fleury Lef	Fleury J
Fardiller Charles	Fabatès Cyprien
	G
Garret Pierre	Gaubie Mattie
Goudet F B	Galot Théophile
Gasquet C F	Galomai Gus
Gallot Emilia	Griot Emile
Grilot Emile	Godet H
Guillaume Alfred	Guardado José
Gourmault C	Gutierrez Francisco
Guetinger F	Guetinger F N
	H
Harré Michel	Hébert Paul O
Harrisson A C D	
	J
Jaune Ambroise	Jacquet Jean
Jacques Jules Mme	Jeannin J B Mme
	L
Lamelle J H	Lafitte Evariste
Labouisse John Mme	Lacroix P
Labarthe A Mme	Lafonta Jos Mme
Lafergneux Florian	Leroy Alphonsine Mme
Léandjou Cha. jupe	Lorey A J
Letellier (Gustave)	Limendu Abelina
Labano J C	Lopez Francisco de la Cruz
Laurier Augustin	
Lautier Louis	Latosse S R
Lainey Alfred	Lamont Alex
Laurapique Aimée Mlle	Lanote Théodore
	M
Martinez Adelaida Mme	Martinez Philomène Mlle
Marting R	Martin Mme
Martin Léonce	Meffrojan L Mme
Michel J L	Millard's Horace
Michon J P	Monasson Jean
Michon C Jr	Mounsein Alex
Montagne Hippte	Moll Vicente
Molia Jean	Mounier André
Montaldo Joseph	Molina Manuel
Morin John F	
	O
Olivier y Masquera Jules	Ortigosa Léon
	P
Pradères L A	Pradat J B
Pascal & Serat	Petit Jean
Predenao Ramon	Preuilh Pierre
Peronti Virgilio	Perron Philippe
Perez Jean Pierre	Philippi J C
Pinta Rafael	Pinta Jules Mme
Pollo J	Puig José Bonaventura
	R
Ramos Regla	Raphael Hermogène
Reillerad A Mme	Recurt Emile
Ribaud Isaldolan	Rinassa Mary
Rigby Emile P	Roquest E H
Rodriguez Emanuel	Rougeau Antoinette
Roldan Joaquin	Roca & Rovira
	S
Sauvage Paul Jr	St Julien Lucien
Sauvadres Paul	Selva Joaquin
Senac	Sevleignes Emile J
Sontag Jean	Siget Bernarda Mme
Suarez Celena	
	T
Thebo Quesada R	Taurige F
Théodore Cas	Theriot Théophile
Tidleaux John	Thibaut E J
Tisot M E Mme	Tissot Mme
	U
Urquhart George	
	V
Vázquez Fernando	Vattigny L
Valade Th	Valdes Juan D
Valdes Julian M	Veignes Emile
Vincent Pierre	Viel Castieau Mme
Vienne A	Voirin François
Voirin François Mme	
	Y
Yharte José	

INITIALES.

A J C Mme

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870:

Primes d'incendie dans l'année	$199,637 70	
" de mer	78,167 52	
" de rivières	317,094 40	
		$594,899 62
Montant des primes		$541,433 62
Réassurance et primes remboursées		22,542 29
Montant net des primes		$518,891 33
Pertes payées et estimées comme suit :		
Incendie	$40 899 09	
Mer	17,140 73	
Rivières	70,778 37	
Taxes payées et estimées	36,807 96	
Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, &c.		
escompte en moins, &c	72,861 84	
		240,577 99
Bénéfice net		$278,312 34

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$18,191 94	
Prêts sur bonds et hypothèque	105,223 33	
		$123,415 27
En caisse	115,661 21	
Prêts garantis par actions, sur demande, équivalant au comptant	317,132 39	
		432,793 60
Propriété foncière	70,000 00	
Scrip d'autres compagnies	30,236 00	
Bonds de la ville consolidée	20,000 00	
Bonds de la ville	96,560 00	
Actions de banques et autres actions, coût : $307,160	111,758 00	
		290,[illegible] 00
Compagnie Vallette (dry dock)	15,200 00	
Compagnie (coal) Intent Tow Boat et autres stocks	7,500 00	
		22,700 00
Dû pour primes en voie de recouvrement		85,[illegible] 75
		$950,627 62

La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds ... $334,196 97

Scrip forfait ... 9,196 00
En moins, intérêt sur scrip ... 55,676 32

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870.

A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1861 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de quatre-vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Garrard,
A. G. Oter,	A. Thompson,
P. Simms,	John Phelps,
A. Eimer Bader,	E. M. Summers.

VAPEURS
COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 6 août.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août.
PEREIRE, capt Duchesne, Samedi, 3 sept.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi, 17 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. Seconde cabine $80.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

L. GRAND & CIE,
agent, rue Carondelet, 14.
3 nov—1an

BRÊME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Havre, et, en revenant, à la Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines ... $130 en or.
Entrepont ... 40 "
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—
Premières cabines ... $130 en or.
Entrepont ... 45 "

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
21 mai—3m No 42, rue Union.

Pour New-York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

CRESCENT CITY ... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN ... Capt.——
GEN'L MEADE ... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES ... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI ... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt——

Partant de New-York, tous les samedis,
Le steamer

CRESCENT CITY,
GEO. L. NORTON, Commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 13 août, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres ... $50 00.
Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glascow et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 190.

Pour New-York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST LOUIS.

Le steamer
MARIPOSA,
E. Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 13 août à 5 heures P. M.
Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4mai—1an Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle,
JOHN KILGOUR,
J. G. Ranson, capitaine,
H. E. Fillmore et C. Grice, commis.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton-Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY,
25 juill—1m au coin des rues Commune et Delta

POUR LA CÔTE ET BAYOU SARA.
(Bi-Hebdomadaire.)

Le bateau de la malle
W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine.
Jours de départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN JANNEY,
Encoignure des rues Delta et Commune.
Un commis receveur est constamment sur la levée pour recevoir son fret. 11 sout—

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BARTABLE," capitaine N. S. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour; il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS, agents,
7mai Au No. 25 du Commercial Place.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Paquebot de la Côte.
Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.
Le paquebot de premier ordre
HENRY TETE,
Joe Dalferes, capitaine,
M. H. Landry, commis,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à R. C. MARTIN,
3 juillet Vieille-Levée, No. 64.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,
J. A. Comstock, commis,
Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
9 janv— Vieille-Levée, No 86, coin Con

La Côte et le Bayou Lafourche.
Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche

FLICKER.
Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis.
Part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Un commis receveur est toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.
15 juillet

Compagnie de Paquebots de la Côte et de Lafourche.

Le bateau à vapeur "Cherokee," neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine A. M. Osgood, partira pour la Côte et Lafourche, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures du soir.
Le Cherokee prendra le fret du Bayou avec le privilége de le transférer.
R. C. MARTIN,
26 juil— Au No 64 de la rue Vieille-Levée.

POUR L'ETE.
M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.
Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera ce service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain, comme suit :

Les lundis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian, les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin; les vendredis et les samedis soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyageurs seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

COHEN M. SORIA,
2juin aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.
Ligne du M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le beau bateau
ABITA,
de la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Miller, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après midi.
Retour: Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à 4 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier ... de mauvais temps ou de basses eaux.

L'Abita ira, pour le moment à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,
7juin Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur et à basse pression, CAMELIA, ayant ses fonds sur le côté, sous le commandement du capitaine Miller, commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en se rendant aux lieux susdits, à partir du 15 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la même soirée, à temps pour que les passagers puissent prendre le train des chars de sept heures P M. pour revenir en ville.

Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
11mai—PP 18 et 20, rue de l'Union.

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS
DE LA NLLE-ORLEANS.
Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime,
AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président. CHS. BRICKWELL, Secrétaire.

—Directeurs.—

MM. A. J. Aiken,	MM. Geo. W. Logan, Jr
J. A. Braselman,	J. A. Lane,
Thos. B. Bedley,	Robt. L. Moore,
J. Hibon,	J. Murray,
Wm. J. Britton,	J. Myers,
J. D. Cobb,	R. M. Noble,
G. W. Church,	R. C. Oglesby,
A. Eimer Bader,	J. H. Pearce,
J. M. Hoskins,	C. E. Bailey,
Wm. Glenn,	J. Pinckney Smith
Chs. A. Green,	J. H. Sutton,
E. C. Guillot,	J. P. Todd,
J. L. Haas,	Edw. Thompson,
R. L. James,	H. S. Waterman,
R. James,	Fred. Wing.

Médicaments.
NEW-FOUNDLAND BITTER.

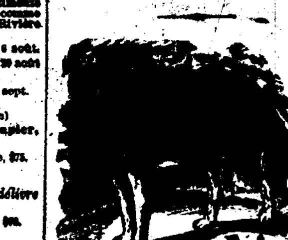

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique qui lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, sur le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz; les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac en faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, et cela en prenant du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable, aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charetées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an'

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.
QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869 :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$125,500 46	
Sur les risques de mer	60,003 12	
Sur les risques de rivières	101,132 84	
	$286,814 22	
A ajouter — Risques non déterminés pour 1868	59,264 00	$346,078
A déduire — Risques non déterminés pour 1869	$ 51,511 00	
Primes remises	1,633 75	53,143 75
Gains nets sur les primes de 1869		$292,934 47
Pertes payées durant la même période		
Sur les risques d'incendie	$29,921 93	
Sur les risques de mer	12,423 87	
Sur les risques de rivière	29,058 90	$71,404 61
Taxes	$15,753 96	
Dépenses générales	41,879 10	
Escompte sur primes	22,731 80	
Réassurances	1,321 79	
Intérêt sur scrips	45,322 95	
Profits et pertes	20,827 63	151,080 14
		$222,484 94
Moins le compte d'escompte et d'intérêt		33,509 33—179,[illegible]
Profit net		$113,[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR:

400 Bons consolidés de la ville et bons de ville pour chemins de fer	[illegible]
19 Bons de l'Etat	[illegible]
3 Bons de la Grande Loge de la Louisiane	3,000 00
5 Bons des Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
3 Bons du New Orleans Turners' Association	1,000 00
250 Actions Union Bank of Louisiana	[illegible]
30 Mechanics' & Traders' Bank	[illegible]
36 Louisiana State Bank	[illegible]
213 Canal and Banking Company	[illegible]
30 New Orleans Gas Light Co	[illegible]
5 Merchants' Bank	[illegible]
244 Citizens' Bank	[illegible]
60 Crescent City Bank	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance	[illegible]
Valeurs hors de cours	[illegible]
Coupons d'Etat et de ville non collectés	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Argent comptant	[illegible]
	$[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.

A. SHELLEY,
Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les Certificats de Scrip des années TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrip de 1866, à partir du deuxième lundi de février 1870. Et il a été déclaré un Dividende de Scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur la [illegible] net des primes de participation, pour lequel les certificats seront émis à dater du 31 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1870:

John G. Gaines,	S. J. Hart,
J. C. Hicks,	Henry Renshaw,
J. Sloo,	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	W. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venable,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magazine et St-André (Bâtisse par le 5ème étage du premier.)

QUATRIÈME DISTRICT.

Président	KASPAR AUCH.
Vice-Président	JOHN HENDERSON
Secrétaire	LOUIS MATHIS.
Agent spécial	JOHN PURCELL.

DIRECTEURS :

Kasper Auch, William H. Foster, John H. Keller, John B. Cotton, Charles Kummel, John Henderson, Drury A. Harris, Christian Mehle, John F. Coffin, Louis Frisnel, Michael Hahn, Jame Hagan, Théodore Fisher, John Purcell, Robert D Macfie, Dr. Henry F. Wolfe, Henry Renaud Jor., John H. Gerling, Fh. Hochel, Alfred Shaw, H. F. Walter, Kasper Auch Jor., Louis Mathis, Geo. W Doll. Jacob Hasslmaier 4 fév—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
A l'angle des rues Canal et Camp.
DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869 :		
Sur risques d'incendie	$[illegible] 44 00	
Sur risques de mer	[illegible] 67	
Sur risques de rivières	[illegible] 20	
Total des primes		$[illegible] 54
En moins, primes non expirées le 31 décembre 1868	$[illegible] 00	
En moins, primes remboursées	7,[illegible] 15—167,[illegible] 13	
Montant net des primes		381,[illegible] 41
En moins, pertes par l'incendie	$24,230 46	
En moins, pertes sur mer	17,384 00	
En moins, pertes sur rivières	11,474 21	
	$52,[illegible] 33	
Taxes et licences	14,545 00	
Réassurance	8,036 33	
Dépenses générales, profits et pertes, moins l'intérêt	6,373 00	
Intérêts sur scrips non encore payés	39,374 00—121,[illegible] 00	
Bénéfice		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	75,000 77
Billets à recevoir pour primes	9,[illegible] 79
Billets reposant sur premières hypothèques et garanties	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	75,[illegible] 34—5

—BONDS ET ACTIONS—

Bonds de la ville consolidés et de chemin de fer	[illegible] 00
Actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans	[illegible] 00
Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville	2,[illegible] 00
Actions de la Banque des Marchands	1,[illegible] 00
Actions de la Compagnie Vallette du Dry Dock	12,[illegible] 00
Actions du Théâtre de l'Opéra	1,[illegible] 00
Actions de la Cie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Whiteriver	[illegible]
Scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle	[illegible]
Compagnie du Marchants' Exchange	57,[illegible] 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans	1,[illegible] 00
Prix coûtant	$[illegible] 00

A DÉDUIRE:

Actions de la Cie du Merchants' Exchange	$,1000 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans	800 00
Dépréciation des actions, bonds, actions et scrips	[illegible] 10—175,818 00
Valeur de l'actif sur le marché, au comptant	$[illegible]

PASSIF:

Scrips pour l'année 1860	$72,440
Scrips pour l'année 1861	57,[illegible]
Scrips pour l'année 1862	107,[illegible]
Scrips pour l'année 1863	49,[illegible]
Scrips pour l'année 1864	49,[illegible]
Scrips pour l'année 1865	39,[illegible]
Scrips pour l'année 1866	24,[illegible]
Scrips pour l'année 1867	27,[illegible]
Scrips pour l'année 1868	55,[illegible]
Intérêts de scripts non réclamés	$6,[illegible] 00
Intérêt et scripts non encore payés	39,374 00—[illegible]
Réservé pour primes non expirées	[illegible]
Réservé pour réclamations douteuses	[illegible]
Fonds pour dépenses casuelles, en outre du passif	[illegible] 26—743,361 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1870.

W. J. CASTELL,
Notaire public.

Le 13 janvier 1870, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de cinquante-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats le deuxième lundi de mars prochain.

Il a été également résolu de payer six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés, et soixante pour cent comptant sur l'émission de l'an 1861 aux porteurs légaux, à partir du deuxième lundi de mars prochain.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
A. Rochereau,	W. T. Williams,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. L. Blanchard,	E. Miltenberger,
W. Steven,	W. R. Schmidt,
A. Duplha,	J. Tuyes.

BUREAUX
DE LA
Compagnie "Atlantic" d'Assurance
De la Nlle-Orléans,
Au No 30 de la rue du Camp.

Nlle Orléans, 5 juillet 1870.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie son QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

Montant des primes, du 1er juillet 1869 au 30 juin 1870.

Primes d'incendie	$82,372 63	
Primes de mer	41,136 82	
Primes de rivières	93,013 00	
	$196,524 36	
Primes non expirées le 1er juillet 1869	28,171 22	
		$[illegible] 58
En moins, primes remboursées	$ 2,800 79	
En moins, montant réservé pour primes non expirées le 1er juillet 1870	27,791 37— 30,592 16	
		$192,013 42
Pertes payées dans la même période		
Sur risques d'incendie	$29,171 00	
Sur risques de mer	5,[illegible]	
Sur risques de rivières	11,284 51	
	$40,[illegible] 02	
Réduction (rebate)	20,946 12	
Taxes et Revenu Intérieur	8,077 00	
Réassurances et frais, escompte, etc	24,877 61—111,078 02	
Bénéfice net		$80,934 90

ACTIF

Billets pour actions	$231,000 0
Prêts sur hypothèque	23,930 00
Prêts sur garantie	65,763 60
Effets à recevoir	14,476 18
Actions de banque, autres actions et bonds	27,978 00
Meubles de bureau	4,017 45
Primes en voie de recouvrement	9,306 18
En caisse	62,154 27
Total de l'Actif	$438,726 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 5 juillet 1870.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de VINGT PIASTRES par action, lequel dividende sera porté au crédit des actions non payées.

E. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Vice-Président, faisant fonctions de secrétaire.

DIRECTEURS:

E. Rigney,	T. M. Simmons,
T. Prudhomme,	E. Newman,
H. H. Stanley,	James Byrnes,
C. M. Soria,	Thomas Simms,
John Patton,	George W. Manson,
R. J. West,	B. L. Mann,
A. D. Grieff,	C. K. Slayback,
William Von Phul,	H. P. Janvier,
Alexander Marks,	John H. Keep,
A. H. Boyd.	9juil—1m 3fois sem. et mard

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
DE LA
LOUISIANE.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870		$444,415 94
Savoir : Primes d'incendie	$[illegible] 65	
Primes de mer	172,[illegible] 77	
Primes de rivières	[illegible] 00	
		$444,415 94
Primes non expirées, primes remboursées, réassurance et diminution sur primes		305,141 42
Montant net des primes		$[illegible] 274 82
Pertes par l'incendie	$[illegible] 31	
Pertes sur mer	[illegible] 74	
Pertes sur les rivières	[illegible] 16	
	$[illegible] 00	
Taxes	[illegible]	
Dépenses et profits et pertes	67,[illegible] 00	
Intérêts du scrip non encore payé	58,741 00	
		$[illegible] 71
Bénéfice net		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit, estimé aux plus bas prix du marché, au comptant :

Placé en bonds de la ville et autres bonds ... $ 61,000 00
... actions de banques et autres actions ... [illegible]
... propriétés foncières ... [illegible]
... scrip de compagnies d'assurance ... [illegible]
Billets à recevoir, sur hypothèque ... 54,[illegible] 00
Effets à recevoir, sur garantie, etc ... [illegible] 00
Primes en voie de recouvrement ... [illegible] 00
En caisse, sur place et en Europe ... [illegible] 00
$[illegible] 00

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 29 mars 1870.

F. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des certificats de scrip, à leurs représentants, à partir du lundi 2 mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1864 (sera payés à leurs porteurs ou à leurs représentants, à partir du lundi 2 mai prochain, date à partir de laquelle aucun intérêt ne sera compté).

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer pour l'année dont le compte a été fait le 28 février 1870 dividende pour lequel des certificats seront émis à dater du premier lundi de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs,	J. Lamothe,
Ant. Carrière,	Chas. Wiedmann,
J. A. Barelli,	B. Pugh,
J. Bracaud,	Chas. Ivens,
Chas. Lafitte,	A. S. Waite,
H. Boudousquié,	P. C. Gaudet,
F. Forstall,	J. J. Shalls,
A. Heacker,	E. Cou...
[illegible]	B. Smith,
[illegible]	J. Manning,
[illegible]	A. Camors,
Chas. Wattinger,	P. Poursine,
A. R. Montgomery,	C. Cavaroc,
	R. S. Howard.

COMPAGNIE MOUND CITY
d'Assurance Mutuelle de la Vie,
DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ:
JAMES J. O'FALLON, Président.
E. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
N. S. KEITH, Assistant-Secrétaire.
C. G. MCHATTON, Agent Général.
W. E. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS:

James J. O'Fallon,	James H. Lucas,
L. A. Hatch,	T. A. Russell,
A. M. Britton,	James Lupe,
A. B. Garrison,	J. M. Halloway,
A. M. Waterman.	

Agence en Louisiane—No 32, Carondelet.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE :
GEN. MOUTON, Président,
E. T. MERRICK, Vice-Président.
R. B. SUMMERS, Secrétaire et agent d'État.

MÉDECINS-INSPECTEURS:
J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:

James Jackson,	Octave Voorhies,
E. T. Merrick,	F. H. Hatch,
Robert Hare,	C. H. Mouton,
Thos. Fitzwilliam,	L. A. Wiltz,
R. B. Summers.	

Cette Compagnie émet toutes espèces de police d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas sujettes à confiscation après un paiement annuel.

6avril—1an

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,
ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaitée.

Prise de Tiers d'Emprunt. — Aucun Billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent du dividende réversible.

ETAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur	$[illegible]
Actif	[illegible]
Revenu Annuel	[illegible]
Pertes payées	[illegible]

OFFICIERS.

W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. MCADAM, Actuaire et secrétaire.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5me Avenue et Twenty third street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
Agent-Général pour la Louisiane
[illegible]
Mars27 [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
104 ... RUE DU CANAL ... 104

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente :	
Sur les risques d'incendie	$[illegible]
Sur les risques de mer	[illegible]
Sur les risques de rivière	[illegible]
Total	$1,[illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés	[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1870	$[illegible]
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie	$[illegible]
Sur les risques de mer	[illegible]
Sur les risques de rivière	[illegible]
Taxes	[illegible]
Réassurances et primes remboursées	[illegible]
Intérêts, moins dépenses	[illegible]
Bénéfice	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis par actions	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Bons d'Etat	[illegible]
Scrips de compagnies d'assurance	[illegible]
Actions de Vallette Dry Dock Co.	[illegible]
de la presse à coton à vapeur de Levée	[illegible]
de "Marine Dry Dock and Ship Yard Co."	[illegible]
de "Louisiana Equitable Life Insurance Co."	[illegible]
Bons hyp. de la Grande Loge de la Louisiane	[illegible]
Association des Turners	[illegible]
Odd Fellows	[illegible]
de la Manufacture de glace	[illegible]
Jugement sur billet hypothécaire	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]
En moins	
Intérêts non réclamés sur le scrip payable au 1er juillet	[illegible]
Pertes réclamées sur tous les scrips émis de la Compagnie	[illegible]
Emission de scrips pour les années 1861 et 1862, payables en juillet	[illegible]
Primes non expirées le 31 mai 1870	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte du livre de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, ce 3 juin 1870.

S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 3 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année expirée le 31 mai 1870, dividende pour lequel des certificats seront émis à partir du premier lundi d'août prochain; et de payer, à partir du second lundi de juillet prochain, les émissions de scrip pour les années 1861 et 1862, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips des certificats de la Compagnie.

Directeurs.

P. FOURCHY,	E. MASPERO,
D. MCCOARD,	E. PUIG,
L. F. GENERES,	F. S. WILTZ,
S. Z. REIF,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
	J. J. FERNANDEZ.

DELPHINE SOURDES vs JOHN MEGGETT

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,770—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable l'Inquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la VENTE, vingt-quatrième jour de [illegible] 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés, dont description suit :

1o — Deux portions de terre situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, de la Douane, Brand et Dorgenois, ayant les dimensions suivantes, savoir: L'une des dites portions de terre forme le coin des rues du Canal, Brand, et de la Douane et mesure vingt pieds de face sur chacune des rues du Canal et de la Douane et cent cinquante pieds trois cent trois pouces de profondeur ...

2o — Une autre portion de terre située dans le même District, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bienville, Broad et Dorgenois, formant l'angle des dites rues de la Douane et Broad ...

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 juillet—29 31—5 17 21 août

St-Leon Destes vs. Joseph Rodrigues.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,337—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Six terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magnolia, Delord, Freeret et St-Joseph. Les dits terrains font face à la rue Delord ...

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 juillet 22—5, 15, 19 août

LA VEUVE FELICIE PIERROS, vs. JNO. C. POTTS et al.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ... je procéderai le MARDI, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés ...

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

NEW ORLEANS DAILY BEE.
DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
Office No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, AUGUST 12.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	[illegible]	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	175	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1200

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 month.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ADDRESS
OF THE
STATE CENTRAL COMMITTEE
OF THE
DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana:

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organise and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor, and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent, touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; and these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY and OPPRESSION.

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offences in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and it is so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 22, 1870, and addressed to Mr. J. S. Soudé, speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867."

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership of *the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union*, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers *who have brought it on the verge of bankruptcy*."

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretense that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are assured, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all laudable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and produce harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatsoever name associated. We have a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises to a credulous constituency; who ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motives of their legislation are spoliation, and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust; with wise and faithful citizens as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disparaging.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled at least to one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

F. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS.
104 CANAL STREET.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May, 1870, including unearned premiums of previous year:		
On Fire Risks	$[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Total Premiums		$1,178,[illegible]
Less Unearned Premiums		[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1870		$[illegible]
Losses Paid:		
On Fire Risks	$[illegible] 78	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
	$[illegible] 31	
Taxes	[illegible]	
Re-insurance and Return Premiums	[illegible]	
	$[illegible]	
Deduct Interest, Less expenses	[illegible]	
Profit		$[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	$ 125,000 00
City Bonds	[illegible]
Bank and Railroad Stocks	[illegible]
Notes secured by Mortgage	[illegible]
Notes secured by Pledge	[illegible]
Bills Receivable	[illegible]
Premiums in Course of Collection	[illegible]
State Bonds	[illegible]
Scrips of other Companies	[illegible]
Stock of Valette Dry Dock Company	[illegible]
of Levee Steam Cotton Press	[illegible]
of Marine Dry Dock and Ship-yard Company	[illegible]
of Louisiana Equitable Life Insurance Company	[illegible]
Mortgage Bonds, Grand Lodge of Louisiana	[illegible]
Mortgage Bonds, Turners' Association	[illegible]
Odd Fellows' Hall Association	[illegible]
Ice Manufacturing Co.	[illegible]
Judgment on Mortgage Notes	[illegible]
Cash on Hand	[illegible]
Total Assets	$1,[illegible]
Unclaimed Interest on Scrip payable July next	[illegible]
Liabilities on outstanding Scrips of the Company	[illegible]
Issued Scrip for the years 1861 and 1862, payable in July	[illegible]
Unearned Premiums on May 1870	[illegible]
	$1,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, the 3d day of June, 1870.

S. MAGNER,
Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 3d day of June, 1870, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT on the net earned participating premiums for the year ended on 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also, to pay on and after the second Monday in July next, the issues of scrip for the years 1861 and 1862, and six per cent. interest on all outstanding scrip of the Company.

DIRECTORS:

P. Fourchy,	E. Maspero,
D. McCoard,	E. Puig,
L. F. Generes,	F. S. Wiltz,
S. Z. Reif,	Jos. Hoy,
D. A. Chaffraix,	Chs. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

New Orleans Mutual Insurance Company,
CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st December, 1869:		
On Fire Risks	$216,244 00	
On Marine Risks	86,601 [illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Total premiums	$[illegible] 64	
Less Premiums unearned on 31st December, 1868	$[illegible]	
Less return premiums	7,[illegible] 13—[illegible]	
Net earned premiums		
Losses paid: On Fire Risks	[illegible]	
Less losses on Marine	17,[illegible]	
Less losses on River	11,[illegible] 21	
Taxes and licenses	14,[illegible]	
Re-insurance	[illegible]	
Expenses, general, profit and loss	[illegible]	
Interest on scrip	[illegible]	
Profit		$[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	[illegible]
Bills receivable for premiums	[illegible]
Do. secured by first mortgage and collaterals	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Cash on hand	[illegible]

BONDS AND STOCKS.

City Consolidated and Railroad Bonds	[illegible]
N. O. Gas Light Co. Stock	[illegible]
City R. R. Company Stock	[illegible]
Merchants' Bank Stock	[illegible]
Valette Dry Dock Co. Stock	12,000 00
Opera House Stock	[illegible]
New Orleans and White River Packet Co.	[illegible]
Scrips of Mutual Insur. Co.	[illegible]
Merchants' Exchange Company	[illegible]
New Orleans Lightering and Wrecking Company	[illegible]
Cost price	$[illegible]

DEDUCT:

Merchants' Exchange Co. stock	$1,[illegible] 00
N. O. Lightering and Wrecking Company	[illegible]
Depreciation on above Bonds and Stocks	[illegible] 10—175,[illegible]
Cash market value of assets	$[illegible]

LIABILITIES:

Scrips for the year 1860	$72,440
Scrips for the year 1861	57,[illegible]
Scrips for the year 1862	107,[illegible]
Scrips for the year 1863	49,[illegible]
Scrips for the year 1864	49,[illegible]
Scrips for the year 1865	39,[illegible]
Scrips for the year 1866	24,[illegible]
Scrips for the year 1867	27,[illegible]
Scrips for the year 1868	55,[illegible]
Unredeemed interest on scrips	[illegible]
Interest on outstanding scrip	[illegible]
Reserved for unearned premiums	[illegible]
Reserved for doubtful claims	[illegible]
Contingent fund over and above liabilities	[illegible]—743,361 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 14th day of January, 1870.

W. J. CASTELL,
Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 13th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of fifty-five per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1869, for which certificates will be issued on and after the second Monday of March next.

It was also resolved to pay six per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, and sixty per cent. in cash of the issue of 1861, to the legal holders thereof, on and after the 2d Monday of March next.

DIRECTORS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
A. Rochereau,	W. T. Williams,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. L. Blanchard,	E. Miltenberger,
W. Steven,	W. R. Schmidt,
A. Duplha,	J. Tuyes.

IRISH ROOFING FELT.

Contractors for Roofing Felt to the International Exhibition of Paris, 1867.

DATE OF PATENT, October 24, 1865, and May 17, 1867.

SEVERAL PRIZE MEDALS.

NEW PREPARED ROOFING.
(Un-inflammable)

OF D. ANDERSON & SON,
SOLE MAKERS AND PATENTEES.

Manufacturers of Patent Roofing Felt, ship sheathing felt, Asphaltum Felt, Hair Felt, &c., &c.

LAGAN FELT WORKS, BELFAST, and 12 and 12½ Billiter street, London.

THIS NEW PREPARED PRODUCTION is ready coated, and can be applied on the roof with out further trouble. It is easy of application, and does not require any repairs for a long time. It is more durable than other slates, and has been found a perfect substitute for iron or slate roofs. It has a highly ornamental appearance, which renders it Uninflammable and Fireproof. Exposed to the most intense air and sparks falling upon it, it will not burn. Under the influence of the tropical sun, it does not run, which is especially adaptable to hot climates. Its easy application, its lightness and its cheapness make it a favorite Roofing, more especially throughout the Indies and the Colonies. Being not cumbrous for transport, it is extremely useful to settlers and farmers in the remote districts. When used for temporary purposes, it may be taken off and applied again to another construction. In Taverns, Lodging Houses, Office Places, and so forth, it is a preventive against damp, ... It is thirty-two inches wide, and sold in rolls of 25 yards each.

J. G. ... & Co. Agents,
No. 7 Carondelet Street

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS
—USE—
Stern's Raw Bone Super Phosphate
—AND—
FINE GROUND BONE,
THE GREAT FERTILIZERS.
LOUIS STERN & BROS.
MANUFACTURERS.

Office No. [illegible] Chartres street, New Orleans, L. BONE BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
FRIDAY, August 12, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Perit, Gardiner, for Pensacola, F W Perkins & co

Steamship Morgan, Talbot, for [illegible] C A Whitney & co

ARRIVED YESTERDAY.

Steamer [illegible], Blakeslee, from Mobile—F. R. R.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Augusta, fm Pearl River—[illegible] feet lumber.
Schr Quincy, from Blind River—[illegible] cords wood.
Schr Simon (Barlin, fm Blind River—40 cords wood
Schr [illegible], from Blind River—[illegible]
Schr [illegible], from Lacombe—[illegible]
Schr La Belle, fm Tchefuncta—[illegible] cords wood.
Schr Pique, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand.
Barge Major White, from Pearl River—[illegible] feet lumber.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Steamer America, fm Tangipahoa—3 cribs timber
Schr Decenda, fm Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr Orleans, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand.
Schr Z Arnaud, fm Mandeville—[illegible] bbls coal.

— STEAMBOATS —

W R Arthur, Brolaski, from St Louis.
Ny Tote, Dafferes, from Bayou Sara.
John Kilgour, Ranson, from Vicksburg.
Flicker, Aucoin, from Bayou Lafourche.

BELOW COMING UP.

Ship Wild Hunter, Kelly, 41 days from Bordeaux, to C Cavaroc.
Schr Emilia, (Mex) ——, from Yucatan, to [illegible]

BELOW—AT QUARANTINE.

Steamship Lavaca, Schillinger, from Havana, via Florida Ports, to F W Perkins & co.
Steamship Orange, Merrill, from Boston, [illegible] to G W Hynson & co—
Bark [illegible], Lincoln, 7 days from Havana, to [illegible], to Payne, Marks & co.

EXPORTS.

PENSACOLA—Per steamship Perit—[illegible] bbls flour, 5 bbls pork, 15 bbls whisky, 7 bbls [illegible], 5 hhds bacon, 4 bxs meat, 250 sks corn, 50 sks oats, 65 pkgs mdse.

GALVESTON AND INDIANOLA—Per steamship Morgan—[illegible] bbls flour, 25 bbls whisky, 25 bbls vinegar, 250 pkgs tobacco, 41 sks coffee, 35 sacks peas, 230 sks salt, 95 sks oats, 155 pkgs mdse.

IMPORTS.

MOBILE—Per steamer Frances—12 bales goods, Lehman, Newman & co—[illegible] bale paper, R C Fineson & co—3 bbl pork and sundries to order.

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

ST LOUIS—Per steamer W R Arthur—[illegible] kegs butter J Anderson & co—5 bbls candles [illegible]; Raymond—[illegible] bbls flour, 40 sks bran, C T Buddecke & co—75 sks oats, 30 sks corn, Bussey & co—5 pkgs mdse, Branch, Crooks & co—[illegible] pkgs butter, Byrnes & Barstow—1 thingle machine, J B Bodley & co—1 box cotton, Beadles, Wingo & co—[illegible] pkgs mdse to Christian & Hyatt—1 box hw, do b n Churchill & co—1 box hams, J M Cass—5 bbls whisky, B B Costendyk—3 pkgs mineral, A Carriere & co—[illegible] bbls flour, 3 bxs, 4 bbls eggs, 1 keg butter, F Del Bondio—4 bxs [illegible]—[illegible] sks oats, 150 bbls flour to J L Dunnica; A Schmidt—[illegible] feet lumber, 3 pkgs mdse; Steamer C M [illegible]—30 pkgs butter, 2 do bacon, E F Del Bondio—25 do apples, Dabonchet & Gilbert—9 do beer, R Franceis—[illegible] hogs, Mehle Foster & co—110 cases groceries; J & Gibbs—[illegible] bbls meal, 10 bbls potatoes, Graves & Wilderman—50 bbls flour, Glover & Odendahl—2 pkgs saddlery, R H Hassell—22 pkgs mdse, to E J Hart & co—252 bbls flour, A Poincy & [illegible] 100 sks corn, B M Horrell & co—[illegible] bxs apples to A Julian—3 pkgs mdse, C L Kouns & Bro—[illegible] bbls flour, 141 sks corn, B H Kennedy & co—[illegible] tcs lard to Keep, Raymond & co—2 bxs candy, J E Lewis & co—[illegible] sks meal, C F Lainsene—1 bundle iron, Logan & Mackenzie—4 pkgs tobacco, to Montgomery & Dejarques—17 kegs butter, J T Moore & co—8 bbls alcohol, C Marius—30 pkgs mdse to J Moerman—[illegible] do apples, 24 coops poultry, 3 crates cabbage, 14 bxs eggs, Meier & Meyer—[illegible] bxs cheese to McIntire, Wright & co—9 bxs mdse to W Mendivenn—5 do North, Brush & Mason—1 do beer, Geo. Palmer—[illegible] & Seybent—8 pkgs do Stauffer, Rossi & co—[illegible] ber, F R Stevenson—lot furniture to H Pissard—15 canned matches, H Stamburg—1 pkgs mdse, H Stramm—[illegible] do beer, J F Starch—[illegible] do 2 pkgs mdse, W M Summers—[illegible] kegs butter, Schaefer & Bodenbender—10 pigs lead, J S Simonds—31 casks bacon, to U W C Sanford & co—[illegible] Erskine butter, E F Smith—[illegible] do eggs, Shropshire Bros—[illegible] sks corn, 50 tcs [illegible] C E Stanwick & co—[illegible] bxs corn to [illegible] Tobacco Levy & Ronert—[illegible] do the lost lumber, U Thevenet, [illegible] Van Norden & co—lot machinery, J T Walker—lot castings, Valentine—[illegible] pkgs bagging, [illegible] C A Whitney & co—[illegible] bbls flour, [illegible] A Wheelock & co—[illegible] bxs apples, E H Wilson & co—[illegible] casks bacon, 4 tcs hams, West & Nettleton—3 [illegible] T White—1 do machinery, C E Wyatt—& Farr—[illegible] bbls flour to B M Horrell & co—[illegible] bbls whisky, Glover & Odendahl—[illegible] Gosselin—1.5 do Howard & Preston—[illegible] kegs butter, 2 bxs eggs, J Del Bondio—2 hhds tobacco, E H & co—[illegible] E M Wilson & Son—1 do Kirkpatrick & Keith—4 do J E King—12 do R T Trego—[illegible] West—[illegible] brige & Garth—1 hhd bacon, J M Lewis & co—[illegible] do eggs, Schneider & Bodenbender, [illegible] Del Bondio—12 tcs lard to C E Slayback & co—[illegible] bbls whisky to Fisher, Johnson & co—[illegible] pkgs leather to Thos Agbert—lot furniture, Thompson Bros—[illegible] sks oats, B H Kennedy & co—75 do Twichell & co—[illegible] bxs [illegible] Stevenson—1 hhd mdse, R J Hart—[illegible] bbls lime, Bridge & co—1 keg [illegible], 25 bbls [illegible], West & Nettleton—5 bbls potatoes, Sewell & co—10 bbls whisky, Fairchild & Bridge—[illegible] bbls flour to [illegible] Nash & co—[illegible] C G Wayne & co—[illegible] 5 bxs apples, F Del Bondio—[illegible] do flour, [illegible] Lewis & co—[illegible] do bbl whisky [illegible] Byrnes & Barstow—[illegible] Palmer & co—[illegible] crates cabbage, A Garden—[illegible] bbls corn, [illegible] A Wheeler & co.

VICKSBURG—Per steamer John Kilgour—[illegible] bales cotton, Lehman, Newman & co—[illegible] [illegible] p—[illegible] Maginnis & Nalton—[illegible] Richardson & May—[illegible] Fellowes & co—[illegible] J S Adler—[illegible] Randall & Bro—[illegible] Conrad, Craig & co—[illegible] W H Coxe—[illegible] bxs [illegible] Jos Hoy—[illegible] C Aleon, Scherck & Autey—[illegible] T Maudin & co—[illegible] E Newman—[illegible] J T Lacy—[illegible] Autey & co—[illegible] Morrison & co—[illegible] C W Alder—[illegible] [illegible] & [illegible] Allen & co—[illegible] J T Lacy—[illegible] Ballard & co—[illegible] [illegible] A A Maginnis—[illegible] bbls [illegible] Hayden—sundries to order.

BAYOU LAFOURCHE—Per steamer Flicker—sundries to order.

BAYOU SARA—Per steamer Henry Tete—Sundries to order.

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

August 11—4 bales cotton J & G Clemmell—5 do Aleon, Scherck & Autey—7 do Green, Jemison & Co—[illegible] 3 Barrett & Laudauer—1 do J T Hardie & co—1 do [illegible] Richardson & May—1 do J M Miller & co—1 do [illegible] R H & J W Allen & co—2 do [illegible] Wrightman & co—1 do Warren, Crawford & co—179 bags [illegible] & co—[illegible] bags bagging, Perkins, [illegible] Norton & co—25 do Morgan, Sime—160 bxs, W A Rush & co—[illegible] bales Summers & Brannins—40 bbls Lopez, Keep & co—[illegible] J Thomas—4 bxs mdse, Hoffman & co—25 bgs apples [illegible] bxs [illegible] Robinson—3 do J Pirgin & Bro—4 bxs Dalton & Holmes—[illegible] do Sandel—[illegible] do Fobbe & co—[illegible] do Pandau—[illegible] do Tucker & [illegible]—1 do J A Clare—[illegible] Sundries—[illegible] Corn & co—[illegible] H C Mehrel—[illegible] hogs, R Jackson—[illegible] do Bracy—[illegible] do Ronald & Johnson—[illegible] G Robinson—[illegible] do Johnson—[illegible] Bevly—[illegible] do [illegible] C E Smith—[illegible] [illegible] & co—1 do Dalton—[illegible] Bevly—[illegible] do Walter—[illegible] Rush & co—[illegible] do [illegible] sundries to order—Total, 2 tcs and [illegible] bale cotton.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.

August 11—4 bbls sugar, T H & J M Allen & co—17 do 1 bbl molasses, Berard & Calhoun—3 tcs sugar to A H Verret—4 bbls rice, H Fulhman—1 do Haywood & Carre—3 bales brown corn Price, Mabo & Foster—[illegible] bbls sugar, [illegible] Dalton & Forb—2 bales moss, to A J [illegible] bbls [illegible] to Hall & Dalton—[illegible] bbls [illegible] Goldsmith & co—[illegible] bxs [illegible] to order—Total, 3 tcs and [illegible] hhds sugar.

LIST OF VESSELS
AUGUST 12, 1870.
Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

Ship Antarctic, McAlpine	old July 5
Bark Maggie Hammond, Smith	old July 9

BALTIMORE.

Steamship Cuba, Hallett	old August 1

LIVERPOOL.

Ship Prestons, Orlay	old July 5
Ship Waverly, [illegible]	old June 24
Ship [illegible], Churchill	old June 21
Ship [illegible]	old June 25
Ship Cordelia, King	old June 24
Ship [illegible], Lewis	old June 11
Ship [illegible], Higgins	old June 18
Ship [illegible], Carroll, Moriarty	old April 11
Ship [illegible], Weber	old June 13
Ship Coutance, Roberts	old June 11
Ship Maggie Hammond, Scott	old June 11
Ship [illegible], Carter	old April 12
Ship Bridgeport, Morgan	old May 4

CARDIFF.

Ship Richard McManus, Foster	old July 7
Ship S Harvard, Strickland	old June 21
Ship Rochester, Clough	old June 21
Ship Devonshire, Lincoln	old June 13
Ship [illegible], Mulcrace	old June 16
Ship W G Putnam, Richard	old June 25
Ship [illegible], James	old June 11
Bark Lolla M. Long, Lewis	old June 10

BRISTOL, ENG

Ship Impalla, [illegible]	old July 9
Ship Ocean Wave, Palmer	old July 9

ANTWERP.

Ship Carrier, Baker	old June 24
Ship Crescent City, Delano	old June 24

HAVRE.

Ship St Louis, Eastwood	old May 31
Bark Le Lodestar, [illegible]	old June 9

MARSEILLES.

Brig Maranta, [illegible]	old June 15
Bark [illegible], Leland	old June 20

BORDEAUX.

Ship Wild Hunter, Kelly	old June 2
Ship St Louis, Hubbard	old June 12
Bark Agra, Hanson	old July 9
Bark [illegible]	old June 16
Bark [illegible]	old June 16

BARCELONA.

Brig Francisco, Vila	old March 25
Brig Usonia, [illegible]	old March 25

HONG KONG.

Ship C Augusta, Conaret	old April 2

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

Premiums received during the year ending Dec. 31, 1869, including unearned premiums of 1868:		
Premiums on Fire Risks	$[illegible] 00	
Premiums on River Risks	114,[illegible] 11	
Premiums on Marine Risks	[illegible]	$904,[illegible] 27
Less: Return Premiums	[illegible]	
Premiums on Risks not terminated in 1869	[illegible]	$[illegible] 27
Net Earned Premiums		$[illegible]
Losses during same period:		
On Fire Risks	$[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
Re-Insurance and Rebates in lieu of Scrip	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Profit and Loss and General Expenses, less Discount and Interest	[illegible]	$[illegible] 00
Profit		$153,773

The Company have the following Assets:

Cash	$[illegible]
Bills receivable for Premiums on call	[illegible]
Bills receivable for premiums	[illegible]
Outstanding premiums in course of collection	[illegible]
Real estate, No. 72, Camp street	[illegible]
40 Bonds of the city of New Orleans	[illegible]
5 Bonds of the State of Louisiana	[illegible]
3 Bonds of the Odd Fellows' Hall Association	[illegible]
3 Bonds of the Grand Lodge of the State of Louisiana	[illegible]
3 Bonds of the St. Charles Hotel Company	[illegible]
Bonds of the City of New Orleans	[illegible]
Shares of Union Bank	[illegible]
Shares of Canal Bank	[illegible]
Shares of Merchants' and Traders' Bank	[illegible]
Shares of Crescent City Bank	[illegible]
Shares of Merchants' Bank	[illegible]
Shares of Vallette Dry Dock Company	[illegible]
Shares of New Orleans and White River Packet Company	[illegible]
Scrips of other Insurance Companies	[illegible]
Uncollected dividend and interest	[illegible]

The above is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

ALF. MOULTON, President.
A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at a meeting held this 17th day of January, 1870, unanimously adopted the following resolutions:

Resolved, That six per cent. interest on the outstanding certificates of profits and Thirty per cent. of the amount of the issue of the year 1861 be paid to the legal holders of the same, on and after the second Monday of February next; and, further, a Dividend of Forty Per Cent. be declared on the net earned premiums of the year ending December 31, 1869, for which certificates will be delivered on and after the 15th day of March next.

ALFRED MOULTON, President.
J. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES:

A. Moulton,	Archie Woods,
J. M. Perkins,	S. E. Converse,
A. H. May,	Wm. Stringer,
J. [illegible],	Wm. T. Hardie,
R. H. Harrell,	R. J. Lee,
Geo. C. Rogers,	J. M. Allen,
E. C. Lee,	Edward Flagg.

JULIUS LOEFFLER,
(Successor to Chas. Loeffler,)
GAS FITTER,
And Dealer in
Gas Fixtures, etc. Depot of the Tucker Manufacturing Co.
CAST IRON CHANDELIERS, BRACKETS, &c.
No. 196 Chartres Street.
Between St. Louis and Toulouse, New Orleans

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,
No. 61 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869, viz:		
On Fire Risks	$125,[illegible]	
On Marine Risks	60,003 12	
On River Risks	101,[illegible]	
	$286,814 22	
Add— Unterminated Risks for 1868	59,264 00	$346,078
Deduct— Unterminated Risks for 1869	$51,511 00	
Return Premiums	1,633 75	53,143 75
Net earned Premiums for 1869		$292,934 47
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	$29,921 93	
On Marine Risks	12,423 87	
On River Risks	29,058 90	$71,404 61
Taxes	$15,753 96	
General expenses	41,879 10	
Discounts on Premiums	22,731 80	
Reinsurance	1,321 79	
Interest on scrip	45,322 95	
Profit and Loss	20,827 63	151,080 14
		$222,484 94
Less Discount and Interest earned		33,509 33—179,[illegible]
Net profit		$113,[illegible]

The Company have the following Assets, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:

400 Consolidated and Railroad City Bonds	$[illegible]
19 State Bonds	[illegible]
3 Bonds of the Grand Lodge of Louisiana	3,000 00
5 Bonds of the Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
3 Bonds of the New Orleans Turners' Association	1,000 00
250 Shares Union Bank of Louisiana	[illegible]
30 Mechanics' and Traders' Bank	[illegible]
36 Louisiana State Bank	[illegible]
213 Canal and Banking Company	[illegible]
30 New Orleans Gas Light Co.	[illegible]
5 Merchants' Bank	[illegible]
244 Citizens' Bank	[illegible]
60 Crescent City Bank	[illegible]
Loans on Pledge	[illegible]
Loans on Mortgage	[illegible]
Bills receivable	[illegible]
Scrip of other Insurance Companies	[illegible]
Uncurrent funds	[illegible]
State and City Coupons not collected	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Cash on hand	[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Scrip, and also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the scrips of the year 1866, on and after the second Monday of February, 1870, and they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums of the Year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 31st day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:

Jno. G. Gaines,	S. J. Hart,
J. C. Hicks,	Henry Renshaw,
J. Sloo,	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	W. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venable,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. This, when covered with the Asbestos Roof coating forms a strong elastic covering with a smooth surface of stone which is proof against burning cinders or coals. It is adapted to all climates and is the only composition roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and steamboats, and Factories where the roof is liable to damage from acids.

It is insured by Insurance Companies at same rate as tin roof.

H. W. John's Lake Superior Iron Ore Paint—The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Woodwork of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Steam Pipes and Boilers.

EARLE & DALTON, Agents for Louisiana.
161 Poydras street.

Agents for the celebrated French European Ranges.
" the Oakum Hand and Animal Cages.
" "The Times" Cooking Stove.
Manufacturer and all styles of Japan Ware.
3 y and

LEEDS'S FOUNDRY,
(ESTABLISHED IN 1825.)
Corner of Delord and Fourcher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Screws, Bevel Screws, Gin Gearing, Pudding Moulds, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Work and every description of Machinery for the South.

LEEDS & CO.

Valuable—Entertaining!

EVERY FAMILY should take at least ONE General Newspaper besides their country paper. Every time. It should be
THE BEST,
THE CHEAPEST, MOST ENTERTAINING. MOST VARIED.

$3, $3, $3, $3, $3, $3, $3, $3.
Three dollars buys an one year's subscription.

$1, $1, $1, $1, $1, $1, $1.
One Dollar for four months to the

MOBILE WEEKLY REGISTER,
The Oldest, Largest, and best Journal in Southern family journals.

Hon. JOHN FORSYTH, Editor in Chief.

It employs the best talent in the country.
Its stories are the most entertaining.
Its Poetry the most brilliant.
Its correspondence is from all important points.
Its telegraphic Summary is a complete history of the week.
Its commercial Review and Prices Current of Agriculture, Merchant and Planter needs—it is correct.
Its Agricultural Department is most full—Edited by Hon. C. C. LANGDON.
Its Politics are sound DEMOCRATIC and SOUTHERN.

It has been published seventy years, only for Mobile Gazette.

It has double the circulation of any paper in the Southern States.

Subscribe for the MOBILE WEEKLY REGISTER! Only $1—4 months $1.

Get your neighbors to join you. Clubs of four and one extra copy free, ten, three extra—send $1.

Address W. D. MANN,
Prop. Register, Mobile, Ala.

N. O., Jackson & Great Northern Railroad.

EXCURSION TICKETS TO MAGNOLIA AND INTERMEDIATE STATIONS.

ON AND AFTER SUNDAY, July 17th, Excursion Tickets, good on the 7 A. M. train on Sunday, and trains south arriving in New Orleans at 1.00 A. M., and 11.45 A. M. Monday morning, will be sold at the following rates:—New Orleans to Kenner, and return ... [illegible]

Tickets good on Saturday evening train at our return fare to go and return on Sunday and Monday following.

E. D. WILLIAMS,
General Superintendent.

A GREAT STEP IN ADVANCE!
MASON & HOADLEY'S
NEW METHOD FOR THE
PIANO-FORTE.

Is a grand book, new, original to a large extent, and is the most practical in each of its parts, ... recommended to the greatest interest and approbation, and has already been adopted in all ... teaching by many who have heretofore been ... and Avergesen fingering, in separate editions. Price $4. Sent postpaid to any address.

OLIVER DITSON & CO., Boston.
C. H. DITSON & CO., New York.

La Veuve MADRON vs la Dame C. BARKDULL (Olive Robinson, épouse Thomas Jones, Bark-dull.)

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o—Un terrain situé au faubourg Pontchartrain, de cette ville, désigné par le numéro Trois ... de l'îlet ...

2o—Un terrain situé au faubourg Pontchartrain, de cette ville, désigné par le numéro Quatre ...

3o—Un terrain faisant partie du terrain No ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les propriétés ci-dessus appartenant à la défenderesse, au moyen des acquisitions qu'elle en a faites ...

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—La somme de deux mille sept cent ... au comptant, et la balance ...

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 juillet—15 22 29—5 août